

**EPREUVE DE COMMERCE**

Niveau : Seconde SES

Durée : 2 heures Coefficient: 2

Vous effectuez un stage dans le cabinet marketing « MON COMMUNICATEUR ».
Vous êtes soumis à un test dont voici le contenu.

Ière Partie : CONNAISSANCES THÉORIQUES (10,5pts)

- 1) Définir les termes suivants : troc ; commerce ; achalandage ; importation. 2pts
- 2) Présenter trois utilités du commerce. 1,5pts
- 3) Présenter deux formes de commerce selon la nature de l'activité, selon l'échelle géographique. 2pts
- 4) Citer et définir les trois types d'actes de commerce. 3pts
- 5) Après avoir défini acte civil et acte de commerce, établir la différence entre acte civil et acte de commerce. 2pts

IIème Partie : CAS PRATIQUE (9,5pts)

Un des clients du cabinet Maître HABIB avocat au barreau désire ouvrir un prêt à porter. Il sollicite votre expertise pour l'éclairer dans le domaine du commerce en répondant aux questions ci-dessous :

- 1) Définir la notion de commerçant et dire en apportant des explications si Mr HABIB peut ouvrir ce prêt à porter. 2pts
- 2) Citer deux risques liés à la profession de commerçant. 2pts
- 3) Citer deux obligations du commerçant. 2pts
- 4) Identifier pour un prêt à porter deux éléments corporels et deux éléments incorporels. 2pts
- 5) Citer trois prérogatives liées à la profession de commerce. 1,5pts